

7491 - Penser à la fornication

question

L'on parle souvent de l'extraversion sexuelle et de sa prohibition et le sujet est définitivement tranché dans une large mesure. Vous, vous dites qu'il est interdit à une personne d'être sexuellement extravertie. Il y a deux facteurs essentiels qui se présentent à l'esprit. Ma question est : est-ce que c'est l'acte sexuel anormal qui est interdit ou le fait de penser qu'une personne est sexuellement extravertie qui l'est ? Existe-t-il un moyen de se repentir de cette (situation désastreuse).

la réponse favorite

Il n'y a aucun doute sur le fait que l'homosexualité est interdite comme il a été indiqué dans la question. Sa pratique fait partie des péchés majeurs qui suscitent la colère du Maître et son douloureux châtement.

Le sage législateur n'a rien interdit aux gens qui n'occasionne ni dégâts ni préjudices ici-bas et dans l'au-delà. Quant au seul fait de penser à un acte de désobéissance, il n'entraîne pas une punition tant qu'il ne poussera pas à agir ou à parler. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Allah a pardonné à ma communauté le mal qu'elle pense tant qu'elle ne le traduira pas en actes ou en parole ».**

Mais le fait de penser fréquemment à une chose peut conduire à sa pratique. Dans le meilleur des cas, il empêche de penser à des choses utiles. Les ulémas de l'Islam avaient l'habitude de prôner l'entretien des pensées et la résistance aux mauvaises idées pouvant conduire à une dégradation dangereuse et fatale. A ce propos, Ibn al-Qayyim, le médecin des cœurs (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : **« Repousse la pensée, sinon elle devient une idée. Ecarte celle-ci, sinon elle se transforme en désir charnel. Combats celui-ci, sinon elle se traduit par une détermination et une préoccupation. Si tu n'y mets pas fin, elles conduisent à des actes. Si tu**

n'oppose pas à ceux-ci leur contraire, ils se transforment en habitudes dont il vous sera difficile de vous débarrasser. » Les Fawaïd d'Ibn al-Qayyim, p. 33.

Quant au chemin du repentir, il est clair : il s'agit d'abandonner le péché immédiatement, de regretter ce qui s'est passé, de se résoudre à ne plus recommencer, de multiplier les bonnes actions qui effacent les mauvaises, de rompre avec les personnes avec lesquelles on commettait les péchés, de les fuir si elles ne se sont pas repenties et de se séparer des mauvais amis et de tout ce qui invite à la désobéissance. Allah pardonne à celui qui se repent.